



PARTENAIRE
DE LA FONDATION
ABBÉ PIERRE

UN TOIT POUR TOUS
Immeuble le Stratège
17B avenue Salvador Allende
38130 Echirolles
Tel : 04 76 09 26 56
www.untoitpourtous.org

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

UN TOIT POUR TOUS 22 JUIN 2023

Présents, représentés : voir document en annexe

Cette réunion a été convoquée à 17 heures à la Grange du Château à Eybens, par courriel adressé à tous les adhérents ayant réglé la cotisation correspondant à l'année civile 2022 et aux nouveaux adhérents de 2023. Ont aussi été invités, l'ensemble des salariés d'Un Toit Pour Tous et de ses structures opérationnelles, Madame la Commissaire aux comptes et autres partenaires.

Cette assemblée générale a

- à approuver la gestion pour l'exercice 2022 de l'association Un Toit Pour Tous
- à renouveler la composition de son Conseil d'Administration.

Le dossier transmis aux adhérents contient : ordre du jour, rapport d'activité, rapport moral, rapport de gestion, projets de résolution.

Une autre AG est convoquée avec le même ordre du jour à 17 heures 15 en cas de non quorum constaté à la première.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 17 heures par la présidente en exercice Michelle Daran. Le décompte des présents et représentés à 17 heures 15 étant inférieur à la moitié des adhérents, la présidente clôt l'assemblée générale ordinaire et ouvre l'assemblée générale extraordinaire.

2. Rapport moral

Objet d'un document envoyé avec la convocation, il est présenté par Michelle Daran. (voir ppt en annexe)

3. Rapport d'activité

Objet d'un document envoyé avec la convocation, il est présenté par Arthur Lhuissier. (voir pptx en annexe)

Résolution 1 : L'Assemblée générale ordinaire de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 22 juin 2023 approuve les rapports d'activité et moral tels qu'ils lui ont été présentés

[La résolution 1 est adoptée à l'unanimité.](#)

4. Rapport de gestion de l'exercice 2022

Objet d'un document envoyé avec la convocation, il est présenté par Paul Coste (voir pptx en annexe). La sincérité des comptes a été certifiée par madame la commissaire aux comptes.

Les délibérations suivantes sont soumises au vote :

Résolution 2 : L'Assemblée générale ordinaire de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 22 juin 2023, après lecture du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été arrêtés par son Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 08 juin faisant apparaître un résultat net positif de + 87 192 €.

Résolution 3 : L'Assemblée générale ordinaire de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 22 juin 2023, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions conclues avec des sociétés ayant avec Un Toit Pour Tous des administrateurs communs, approuve lesdites conventions.

Résolution 4 : Compte tenu de l'apport de 3 mécènes à hauteur de 54 000 €, destinés par convention au financement du capital de la coopérative Un toit pour tous – Développement : - 8 K€ GEG - 4 K€ SAMSE - 42 K€ St Gobain L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la somme totale de 54 000 € aux actions de développement du parc PLAI de la coopérative Un Toit Pour Tous Développement.

Résolution 5 : L'Assemblée générale ordinaire de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 22 juin 2023 décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 moins la réserve UTPT-D au compte de report à nouveau, soit 33 192 euros.

Résolution 6 : L'Assemblée générale ordinaire de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 22 juin 2023 donne quitus au Conseil d'Administration et au Bureau pour leur gestion de l'exercice 2022.

[Les résolutions 2, 3, 4, 5 et 6 \(quitus\) sont adoptées à l'unanimité.](#)

1. Renouvellement du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration élus à la dernière Assemblée Générale du 28 juin 2022 sont :

Collège des personnes morales : CLCV, CSF (Annie Giroud), Diaconat Protestant (Philippe Glasser), Le groupement des possibles (André Rochet), Le Fournil (Hervé Prévert), UNAFAM (Georges Braoudakis), Point d'Eau (Marie Françoise Rostaing), Le Habert-hébergement Saint Paul (Yves Doin), OHL (René Ballain), Territoires (Marc Bartoli, Françoise Maheu en suppléance).

Collège des personnes physiques : Jean-Luc Chicco, Paul Coste, Michelle Daran, Michel Delafosse, Bernard Duru, Bernard Hofmann, Jean-François Lapiere, Denis Laquaz, Cécile Legendre, Francie Megevand, Benoit Mollaret, Elisabeth Paccard, Marie-Françoise de Saintignon, Jean-Claude Vial, Sylvie Zapata-Brel.

Arrivent en fin de mandat et sont donc à renouveler les postes :

- Collège des personnes morales : *Diaconat Protestant (Philippe Glasser), Le groupement des possibles (André Rochet), UNAFAM (Georges Braoudakis), Point D'Eau (Marie Françoise Rostaing), Le Habert – Hébergement Saint Paul (Yves Doin)*, soit **5 postes**
- Collège des personnes physiques : Bernard Duru, Marie-Françoise de Saintignon, Jean-Claude Vial soit **3 postes**.

Sept d'entre eux sont candidats pour assurer un nouveau mandat ; 1 ne souhaite pas le renouvellement de son mandat : Marie-Françoise de Saintignon

- Nouvelles candidatures personnes physiques : aucune
- Modification personnes morales : Benjamin Loire, représentant de Point d'Eau, en remplacement de Marie-Françoise Rostaing

Résolution 7-1 : Renouvellement des mandats des personnes morales : Diaconat Protestant - représentant Philippe Glasser, Le groupement des possibles - représentant André Rochet UNAFAM - représentant Georges Braoudakis Point D'Eau - représentant Benjamin Loire Le Habert hébergement Saint Paul - représentant Yves Doin L'Assemblée générale ordinaire de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 22 juin 2023 approuve le renouvellement des mandats des personnes morales

Résolution 7-2 : Renouvellement des mandats des personnes physiques : Bernard Duru Jean-Claude Vial L'Assemblée générale ordinaire de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 22 juin 2023 approuve le renouvellement des mandats des personnes physiques

La liste ratifiée par le Conseil d'Administration du 08 juin 2023 des candidats dont le mandat doit être renouvelé à présenter au vote de l'Assemblée Générale est,

- Collège des personnes morales : Diaconat protestant (Philippe Glasser), Groupement des possibles (André Rochet), UNAFAM (Georges Braoudakis), Point d'Eau (Benjamin Loire), Le Habert-hébergement Saint Paul (Yves Doin),
- Collège des personnes physiques : Bernard Duru, Jean Claude Vial.

La résolution 7-1 approuvant le renouvellement des mandats des personnes morales, et la résolution 7-2 approuvant le renouvellement des mandats des personnes physiques sont approuvées à l'unanimité

La secrétaire
Cécile Legendre



La présidente
Michelle Daran

